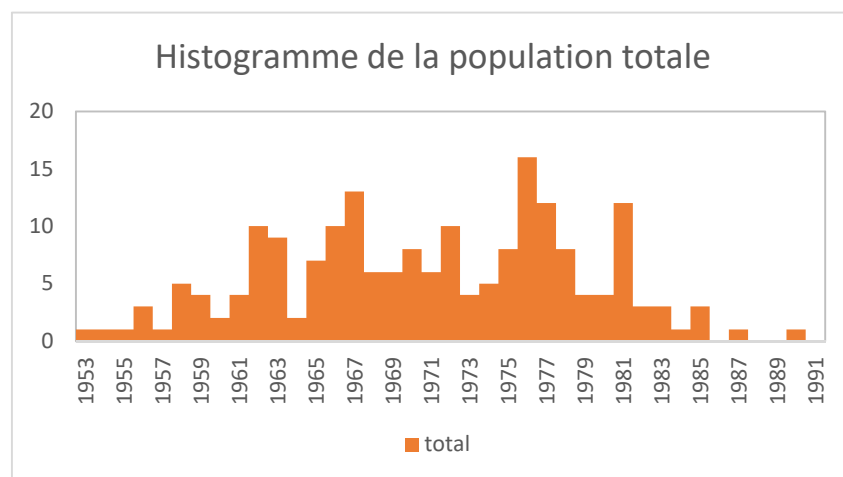


RAPPORT D'ACTIVITE 2020 de la section 34 du CNU

I. Population de la section 34 en mars 2020

La section comporte 194 membres dont 38 femmes (19,6%). 59% des membres sont maîtres de conférences. La figure ci-dessous montre la pyramide des âges :



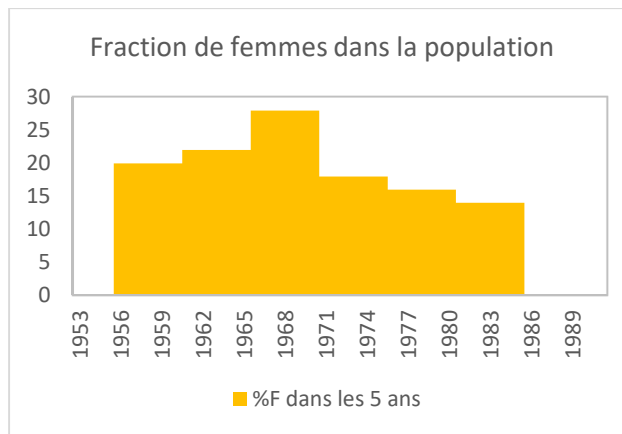
Seulement 12% des enseignants-chercheurs ont moins de 40 ans. La population se répartit de la manière suivante :

grades	hommes	femmes	total	% femmes
MCF CN	70	19	89	21,3%
MCF HC	20	4	24	16,7%
MCF EX	2	0	2	0,0%
PR 2C	18	2	20	10,0%
PR 1C	26	5	31	16,1%
PR EX1	15	6	21	28,6%
PR EX2	5	2	7	28,6%

Il y a 20% de femmes dans le corps des maîtres de conférences et 19% dans celui des professeurs, ce qui semble une différence peu significative, ce qui couvre des réalités différentes suivant les grades. Ce sont des proportions inférieures à ce qu'on observe dans les populations comparables du CNAP et du CNRS.

Nous observons un plafond de verre pour les promotions des femmes de MdC à PR, même si la génération précédente de femmes a pu accéder aux promotion PREX sans plafond. C'est probablement lié aux faibles possibilités de promotion PR actuelles.

Il faut noter que la proportion de femmes diminue de manière significative depuis plusieurs années comme le montre l'historique suivant (lissé sur 5 ans), contrairement à ce qui se passe au CNRS et au CNAP.



Enfin il y a eu seulement 5 postes ouverts au concours en 2020, dont 4 étaient à cheval sur deux sections et ne sont pas forcément allés en section 34 au final.

PR :

1 46.3 à Nice 34

1 46.3 à Université de Paris 29-34

MC :

1 31-34 à Paris-Est-Créteil

2 29-34 à Université de Paris

II. Compte rendu des sessions de qualification et CRCT

La désignation des rapporteurs (qualification et CRCT) s'est faite lors de la réunion du bureau le 29 novembre 2019.

La section 34 du CNU s'est réunie en session plénière à l'Observatoire de Paris, salle du Levant les 27 et 28 janvier 2020.

A. Session de qualification

Le nombre de candidats est en baisse pour les qualifications aux fonctions de professeur (17 dossiers) et est stable pour les qualifications aux fonctions de Maître de conférences (79 dossiers). Après examen de tous les dossiers de demande de qualification, il est procédé au vote sur les listes de qualification : elles sont adoptées à l'unanimité.

Résultats des qualifications :

Maîtres de conférences :

Sur 79 dossiers transmis à la section sur GALAXIE

- 65 qualifiés,
- 10 non qualifiés,
- 4 hors section,

Le taux de qualification est donc de 82% des candidatures des dossiers transmis à la section, ce qui est très stable par rapport à l'année précédente. Il y a eu 27 candidates (34%, beaucoup plus que l'année d'avant), 78% ont été qualifiées.

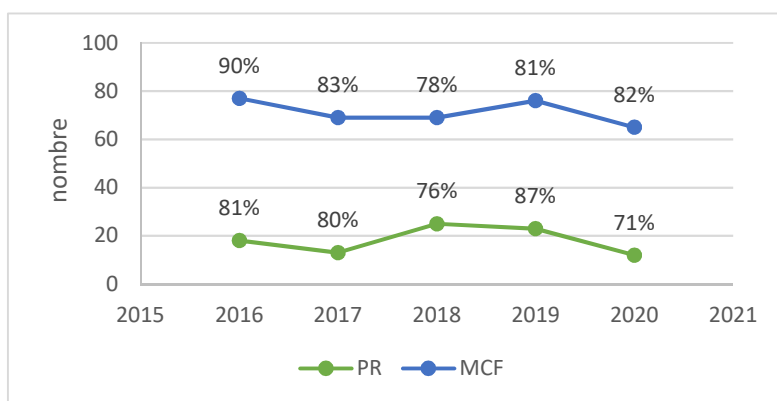
Professeurs :

Sur 17 dossiers transmis à la section sur GALAXIE

- 12 qualifiés,
- 3 non qualifiés
- 2 hors section

Le taux de qualification est donc de 71% des candidatures des dossiers transmis à la section. Il y a deux candidates (12%), non qualifiées.

Le graphe ci-dessous représente l'évolution du nombre et du pourcentage de qualifications en tenant compte des résultats de la section précédente.



B. Session d'attribution de CRCT

8 demandes ont été reçues, pour une attribution d'un semestre, dont deux demandes de professeurs, une seule demande de femme. Il est à noter que quatre candidats demandent 1 année entière. Après rappel des critères de la section (qualité scientifique du dossier, pertinence et urgence du projet, autre CRCT ou décharges déjà obtenus), les demandes sont analysées. Le semestre est attribué à Pierre-Yves Meslin.

L'attribution de seulement un semestre pour la section est tout à fait insuffisante en regard du nombre de dossiers reçus et de leur pertinence. Il s'en suit le vote à l'unanimité d'une motion :

Devant le nombre de dossiers de qualité déposés, la section 34 déplore profondément de n'avoir qu'un seul semestre à distribuer. Elle aurait pu distribuer sans état d'âme 5 semestres. Elle rappelle que le fait de pouvoir disposer d'un congé sabbatique (décharge d'enseignement pour se consacrer à la recherche à temps plein) régulièrement devrait être un droit pour tous les enseignants-chercheurs comme dans de nombreuses universités étrangères. Elle regrette de ne pas pouvoir soutenir des collègues qui effectuent une recherche de haut niveau et sont en difficulté pour assumer les responsabilités qu'ils ont, de fait, déjà prises pour la communauté, que ce soit des responsabilités de pilotage de projets expérimentaux ou de codes communautaires. Ce manque de CRCT nous oblige à pallier une seule urgence et pénalise de nombreux collègues qui mènent une recherche d'excellence au long cours dans un cadre international compétitif.

III. Compte rendu de la session d'avis sur les demandes d'avancement de grade

La section 34 du CNU s'est réunie en session plénière les 9, 10, 11 septembre 2020 pour

examiner les promotions et les PEDR, après une réunion du bureau qui s'était tenue le 7 avril. La pandémie est passée par là. La session plénière s'est tenue avec un tiers des membres présents à l'Observatoire de Paris et les deux autres tiers en visioconférence, conformément à la législation en vigueur à ce moment-là.

Le bilan chiffré de la campagne se présente comme suit :

2020	population de référence			possibilités 2020	candidatures			
	promouvables	Femmes promouvables	% F promouvables		dossiers reçus	dossiers F reçus	% F candidates	% candidats / promouvables
MCF CN - HC	58	16	28%	5	18	4	22%	31%
MCF HC - EX	3	1	33%	0	2	0	0%	67%
PR2 - PR1	20	1	5%	1	7	1	14%	35%
PR1 - PREX1	27	3	11%	2	7	1	14%	26%
PR EX1 - PREX2	19	6	32%	2	12	4	33%	63%
totaux	127	27	21%	10	46	10	22%	36%

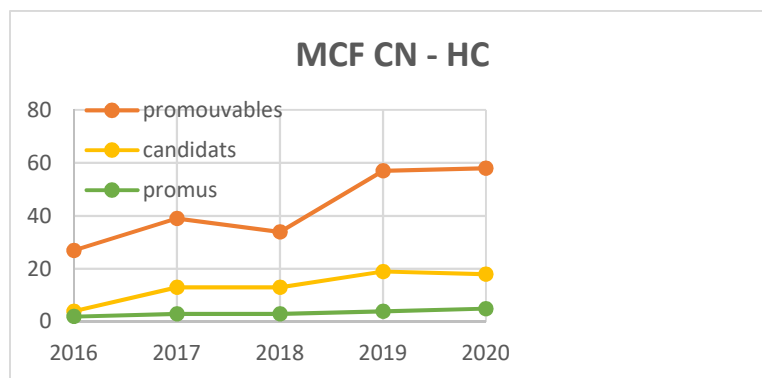
Quelques observations :

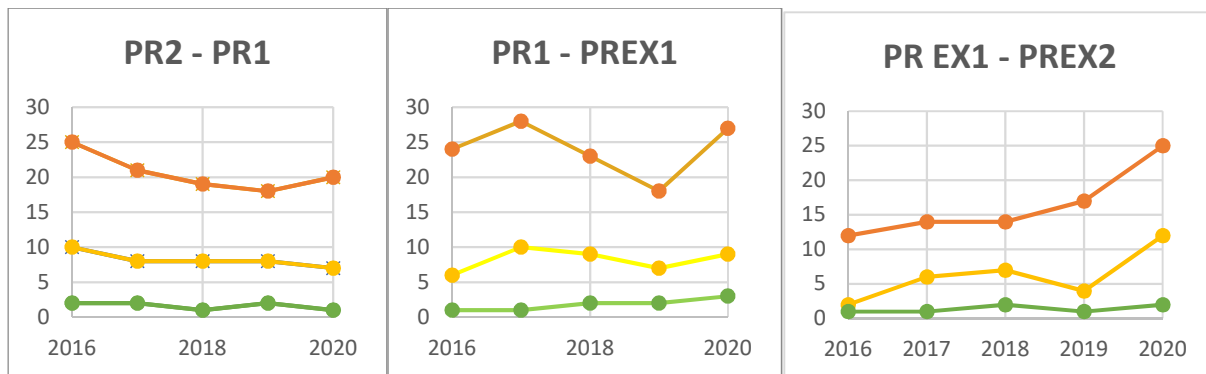
- Il est apparu une nouvelle possibilité de promotion pour les MCF, la classe exceptionnelle, mais la section n'a eu aucune possibilité de l'utiliser.
- On note que les femmes sont candidates à une promotion à peu près à hauteur de leur présence dans le grade correspondant, sauf peut-être pour le passage de la classe normale à la hors-classe des MCF.

Les personnes promues en 2020 sont :

- de MC-CN à HC : Caroline Barban, Sonia Fornasier, François Lévrier, Yohann Scribano, Roch Smets
- de MC-HC à EX : aucune possibilité
- de PR2 à PR1 : Annie Zavagno
- de PR1 à PR EX1 : Frédéric Daigne, Cécile Ferrari
- PR EX1 à EX2 : Thomas Buchert, Etienne Parizot

Les graphes ci-dessous représentent depuis 2016 le nombre de promouvables, candidats et promus par le CNU.





On voit clairement sur ces graphiques le vieillissement de la population de professeurs lié au trop faible nombre de recrutements PR2.

IV. Compte rendu de la session d'avis sur les demandes de PEDR

Pour chaque rubrique de la demande, une liste de critères avait été élaborée lors de la précédente mandature et mise en ligne, l'évaluation des dossiers s'est faite conformément à ce document.

13 demandes de collèges A et 12 demandes de collèges B ont été examinées. Il faut noter, et déplorer qu'il n'y avait pas un seul dossier de femme.

Les dossiers ont été classés, suivant la répartition fixée par le ministère (qui représente un arrondi par rapport aux pourcentages imposés) :

- dans les 20% premiers meilleurs dossiers : 3 professeurs et 2 maîtres de conférences
- dans les 30% suivants : 4 professeurs, 4 maîtres de conférences
- dans les 50% suivants : 6 professeurs, 6 maîtres de conférences.

Il faut noter le peu de demandes déposées qui entraîne directement le faible nombre de dossiers classés en A. C'est dû pour partie au fait que certains établissements ne confient pas leurs dossiers de prime au CNU (3 en 2020, dont Sorbonne Université), mais pas seulement.

V. Session de suivi de carrière

La section s'est réunie le 20 octobre 2020 pour analyser extrêmement peu de dossiers. La réunion a eu lieu en visioconférence. 8 dossiers ont été reçus dont 5 qui avaient déjà été examinés lors d'une session précédente (promotion, prime, etc...). Sur ces 8 dossiers, 5 venaient de l'Université de Paris qui avait dû bien relayer l'information, mais qui était probablement le seul établissement à l'avoir fait.

A la suite de cette session un peu frustrante, la section a décidé d'établir une liste des mails des enseignants-chercheurs relevant de la section pour pouvoir leur envoyer un message au moment du dépôt de dossier, expliquant le fonctionnement.

VI. Activité « politique »

Il faut noter que l'année 2020 a été particulièrement remplie, avec la discussion puis l'adoption de la LPR, Loi de Programmation de la Recherche. Cette loi a donné lieu à beaucoup de discussions et a conduit au vote de motions qui sont recensées sur notre site internet :

<https://cnu34.osug.fr/>

Les membres du bureau participent aux réunions et discussions de la CP-CNU ainsi qu'à un certain nombre de groupes de travail mis en place par la CP-CNU (Ethique, Carrières...).